

1.

Débitrice: **Concept Kdo Sàrl**, Rte de l'Industrie 58,
1030 **Bussigny**
2.

Remarques: Par décision du 1er février 2005, communi-
quée le 10 février 2005, la présidente du Tribunal d'arron-
dissement de la Côte a accordé à Concept Kdo Sàrl,
représentée par M. Jacques Lauber, agent d'affaires breveté à
Lausanne, un sursis concordataire de six mois courant dès
le 10 février 2005, désigné en qualité de commissaire au
sursis M. Pascal Stouder, agent d'affaires breveté, Case
postale 3847, 1002 Lausanne et fixé une nouvelle audience
au mardi 9 août 2005 à 9 h.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audi-
ence pour y fournir les renseignements qu'ils pourraient
posséder sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(02736520)